Gaëtan Clément
2003/01/01

«Éventuel» / «éventuellement»

Capsule linguistique

Certains emplois lexicaux en français font tellement partie de l'usage et ont un air tellement correct qu'il est frustrant d'apprendre que, dans tel contexte particulier, ils sont fautifs. C'est le cas, entre autres, du très répandu adjectif « éventuel » et de son adverbe « éventuellement ». Mais, du même coup, on constate avec bonheur combien la langue française est riche et nuancée.

Le sens courant de l'adjectif « éventuel » est défini comme suit dans *Le Robert : Qui peut ou non se produire*. Ce qui est éventuel est donc à la fois possible et incertain ; et, comme dérivatif, « éventuellement » signifie *peut-être*. L'exemple cité par *Le Robert* est convaincant.

Tout cela est bien séduisant, mais reste éventuel.

On peut ajouter pour l'adverbe :

Essayez de vous libérer ce soir : on ne sait jamais, j'aurai éventuellement besoin de vous.

On comprendra mieux maintenant pourquoi les emplois suivants sont fautifs (la bonne réponse est donnée entre parenthèses) :

- *Je sais que mon coeur cessera éventuellement **(un jour)** de battre.*
- *Les dernières mesures prises par le ministère de l'Environnement devraient éventuellement **(à la longue)** permettre une réduction significative de la pollution.*
- *Les policiers ont tenu à exprimer leur désaccord en commission parlementaire, même s'ils ignorent pour le moment quel sera le contenu éventuel **(définitif)** du projet.*
- *Tout, dans l'appartement, a été laissé intact : le détective décidera éventuellement **(plus tard)** du moment où les objets pourront être récupérés.*
- *Il ne fait aucun doute que la démocratie, dans ce pays, triomphera éventuellement **(tôt ou tard)** de la dictature.*

Gaëtan Clément